Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 45 (1909)

Heft: 41

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

XLVme ANNÉE. — No 41 LAUSANNE. — 9 octobre 1909.

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'Ecole d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **H. Gailloz** instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.

NEUCHATEL : **C. Hintenlang**, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Comité central.

Genève.

MM. **Golay,** E., président de l'Union des instituteurs primaires genevois, Genève.
Pesson, Ch., instituteur, Céligny.
Rosier, W., cons. d'Etat, Petit-Lancy.
Mlles **Muller**, institutrice, Genève.
Pauchard, » Genève.
M. **Martin,** Ed., président de la Société Pédagogique genevoise. Genève.

Jura Bernois.

MM. **Gylam,** A., inspecteur, Corgémont.
Duvoisin, H., direct., Delémont.
Baumgartner, A., inst., Bienne.
Chatelain, G., inspect., Porrentruy.
Mœckli, Th., inst., Neuveville.
Sautebin, instituteur, Reconvilier.

Neuchâtel.

MM. **Rosselet,** Fritz, inst., Bevaix.
Latour, L., inspect., Corcelles.
MM. **Hoffmann,** F., inst., Neuchâtel.
Brandt, W., inst., Neuchâtel.
Rusillon, L., inst., Couvet.

Vaud.

MM. **Pache,** A., inst., Moudon.
Briod, E., inst., Lausanne.
Magnin, J., inst., »
Savary, E., inst., »
Cloux, J., inst., »
Baudat, J., inst., Corcelles s/Concise.
Gailloz, H., inst., Yverdon.
Ramuz, R., inst., Grandvaux.
Masnata, J., inst., Daillens.
Magnenat, J., inst., Oron.
Dufey, A., inst., Mex.
Guidoux, E., inst., Pailly.

Tessin.

M. **Nizzola,** prof., Lugano.

Suisse allemande.

M. **Fritschi,** Fr., Neumünster-Zurich.

Bureau de la Société pédagogique de la Suisse romande.

MM. **Frossard,** Camille, directeur, président, St-Imier.
Saucy, Charles, professeur, vice-président, St-Imier.
MM. **Vauclair,** Ernest, professeur, secrétaire St-Imier.
Perret, C., inst., trésorier, Lausanne.
Guex, F., directeur, rédacteur en chef, Lausanne.

Biscuits

Le « Mercure » offre un très grand choix de gaufrettes et biscuits suisses, français et anglais des plus fines qualités et toujours de première fraîcheur.

"Mercure"
Maison de Chocolats & de Denrées Coloniales

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, **LAUSANNE** — Rue Fleury, 7, **NEUCHATEL**
Téléphone Rue Colombière, **NYON.**

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix, du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :
Chevallaz Cercueils, Lausanne.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Collection spécialement recommandée à tous

Toute dépense faite au nom de l'hygiène est une économie.

La petite bibliothèque d'hygiène est composée d'opscules rédigés par des praticiens de compétence indiscutée, dans l'esprit de bon sens et de simplicité qui a toujours fait la gloire de la médecine suisse. Elle s'adresse à tous ceux qui savent apprécier les bienfaits d'une hygiène personnelle bien entendue ou qui ont à veiller sur la santé d'autrui ; elle ne prétend d'ailleurs en aucune façon au rôle néfaste de remplacer le médecin, mais vise, au contraire, à rendre plus efficace l'action de ce dernier et à prolonger en quelque sorte son influence bienfaisante.

Prix de chaque volume cartonné toile fr. 1.50

Volumes parus :

Dr Mermod : *Hygiène de l'oreille, de la gorge et du nez.*
L. Winzeler : *Hygiène de la bouohe et des dents.*
Dr Bourget : *Hygiène de l'estomac et des intestins.*
Dr Dind : *Hygiène de la peau.*
Mme Monneron-Tissot : *Hygiène du malade* (A.. B. C. de la garde-malade).

Pour paraître prochainement :

Dr Marc Dufour : *Hygiène des yeux.*
Dr Combe : *Hygiène générale.*
Dr Mermod : *Hygiène de la voix.*

En préparation :

Dr Combe : *Hygiène de l'enfance.*
Dr Combe : *Hygiène scolaire.*

La librairie Payot et Cie fait œuvre vraiment méritoire en publiant cette *Petite Bibliothèque d'hygiène.* Elle s'est adressée à nos spécialistes les plus distingués qui ont bien voulu mettre leur science à la portée du public studieux et intelligent. En suivant les excellents conseils donnés par ces auteurs nous contribuerons à former une nouvelle génération saine et résistante. *Revue.*

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer **a l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — Rien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit !** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL-ALFRED GŒBEL, BASEL

Dornacherstr. 274

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche.

Faire-parts Naissance, Mariage, Décès

sont exécutés de suite aux

IMPRIMERIES RÉUNIES, LAUSANNE

INSTITUT LÉMANIA

Lausanne, 5, Avenue de la Harpe

Préparation approfondie et rapide

aux **Baccalauréats** (scientifique et classique),
à la **Maturité fédérale**
et au **Polytechnicum fédéral**.

Prospectus à disposition.

PERRENOUD & Cie

Successeurs de **P. BAILLOD & Cie**

Place Centrale. • **LAUSANNE** • *Place Pépinet.*

Maison de premier ordre. — Bureau à La Chaux-de-Fonds

Montres garanties dans tous les genres en **métal,** depuis fr. 6; **argent,** fr. 15; **or,** fr. 40.

Montres fines, Chronomètres. Fabrication. Réparations garanties à notre atelier spécial.

BIJOUTERIE OR 18 KARATS

Alliances — Diamants — Brillants.

BIJOUTERIE ARGENT

et Fantaisie.

ORFÈVRERIE ARGENT

Modèles nouveaux.

RÉGULATEURS

depuis fr. 20. —•— Sonnerie cathédrale

Achat d'or et d'argent.

English spoken. — Man spricht deutsch.

GRAND CHOIX

Prix marqués en chiffres connus.

Remise
10 % au corps enseignant.

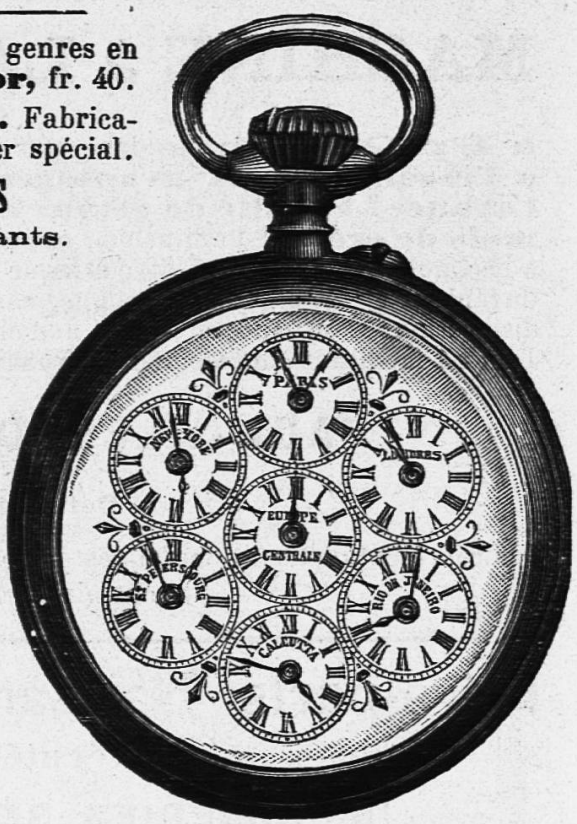

XLVme ANNÉE LAUSANNE

N° 41. 9 octobre 1909.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Les lois de l'habitude. — Encore la question de l'écriture.— Chronique scolaire : Confédération suisse, Jura bernois, Vaud.— Bibliographie. —* PARTIE PRATIQUE : *Leçons élémentaires sur les minéraux : Le granit. — Quelques observations sur les exercices de comptabilité. — Récitation : L'étoile.*

LES LOIS DE L'HABITUDE

Dans ce même journal, nous avons traité des réactions convenables acquises par l'organisme de l'enfant. Ces réactions doivent devenir habituelles, nous parlerons donc aujourd'hui de *l'habitude* [1].

L'importance morale ou pédagogique des habitudes — bonnes ou mauvaises — est certes reconnue, et un bon pédagogue ne saurait la méconnaître, d'autant plus que des élèves d'un âge relativement jeune, peuvent aussi la comprendre et que cette compréhension augmente considérablement le sentiment de leur responsabilité.

L'*habitude est une seconde nature* ou, comme l'a dit le duc de Wellington, « elle est dix fois plus forte que la nature » [2], au moins chez les adultes, d'où la nécessité de détruire les mauvaises habitudes et d'en créer de bonnes, de pourvoir les élèves d'un ensemble d'habitudes extrêmement utiles dans la vie : les habitudes sont l'étoffe de l'éducation. Et la grande affaire de l'éducation sera donc de faire de notre système nerveux un ensemble, un allié, — et non un ennemi — *qui rendra automatiques et habituelles autant que*

[1] Lire : « Causeries pédagogiques » et « Traité de psychologie », de W. James. — Brochure de M. Frank Abauzit : « Importance morale et pédagogique de l'habitude ».

[2] Manies et maniaques (M. M.).

possible, autant d'actions utiles que possible, pour faire disparaître tout effort des détails de la vie journalière et rendre ainsi les pouvoirs de l'esprit supérieur plus libre d'accomplir leur tâche propre. Rien n'est aussi misérable que la condition de l'homme irrésolu ; luttons donc contre l'indécision de caractère.

Dans le domaine moral, quand il s'agit d'acquérir une habitude nouvelle ou d'en abandonner une ancienne, la première règle à poser — surtout si cet effort nous coûte un peu — *c'est d'accumuler toutes les circonstances qui renforceront notre effort,* de nous placer dans des conditions favorables et même de nous lier par des promesses et par un engagement public [1], de rassembler en un mot autour de notre résolution tout ce qui pourra encore la renforcer et lui donner une impulsion si forte que rien ne nous en fera dévier ; 2° de *ne pas souffrir qu'une seule exception se produise avant que l'habitude nouvelle soit sûrement enracinée :* chaque défaillance anéantit l'effort de bien des conquêtes ; 3° *saisir au plus tôt la première occasion possible d'agir conformément à la bonne résolution prise* : car ce n'est pas au moment où elles se forment, mais au moment où elles produisent des effets moteurs que les résolutions impriment au cerveau sa nouvelle contexture. Les éducateurs verront les adaptations qu'ils peuvent faire de ces trois principes, pour eux d'abord, et pour le développement du caractère de leurs élèves. Pour ces derniers, ils les placeront dans les conditions voulues, ne permettront point de rechutes, leur suggèreront les occasions d'appliquer les résolutions prises, les soutiendront de leurs encouragements et de leur appui.

Une quatrième maxime, applicable aux maîtres seuls est la suivante [2] : *Ne sermonnons pas trop les élèves, n'abondons pas en paroles excellentes, mais abstraites, attendons plutôt qu'une occasion offerte par la vie pratique, nous permette de les amener à réfléchir, à sentir, à agir.* Les exhortations et les recommandations continuelles, à un âge peu avancé surtout, deviennent bientôt insupportables et infructueuses : ce sont les secousses de la conduite qui modifient le caractère et gravent les bonnes habitudes dans son tissu organique.

[1] C'est ce qu'essaye avec raison la ligue « antialcoolique abstinente ».

[2] Nous ne saurions y être trop attentifs. (M. M.)

Enfin, ajoutons à ces maximes générales, cette cinquième et dernière : *maintenons vivante en nous la faculté de l'effort*, en lui faisant faire chaque jour un peu d'exercice intéressé pour l'acquisition d'un art, d'une science qui ne rentrent pas dans le champ de notre programme, mais qui pourra nous être utile plus tard et nous créer des jouissances. Dans le domaine moral, si nous maintenons vivant en nous cet effort journalier et désintéressé, en faisant par exemple quelque chose sans autre raison, sinon que nous préférerions ne pas le faire, nous serons préparés au moment de la tentation et de l'épreuve, énergiques et capables de résister.

Faisons donc comprendre à nos élèves que c'est eux-mêmes qui façonnent leur caractère, que nous filons nous-mêmes le fil de notre destinée, bonne ou mauvaise, et que la moindre parcelle de vice ou de vertu laisse une cicatrice qui n'est jamais imperceptible : jamais rien de ce que nous faisons ne peut être effacé ![1] Encourageons-les surtout et disons-leur que *l'être qui sait vaquer fidèlemenl à sa besogne, à chaque heure de la journée de travail et qui accomplit son devoir, deviendra un homme utile et compétent, quelle que soit la profession qu'il a adoptée.*

M. Métral.

Encore la question de l'écriture.

Dans le canton de Vaud, l'écriture droite a quelque chance de résister aux coups qui lui sont portés. Elle deviendra en effet familière par l'introduction du nouveau manuel d'étude de la langue maternelle dans la première année d'école. Les pages d'écriture ordinaire droite plairont certainement à nos petits écoliers et seront pour eux des modèles tout aussi faciles à imiter que celles de l'écriture penchée de l'ancien Syllabaire illustré. Et d'ailleurs les partisans de l'écriture dite droite ne recommandent pas une autre attitude pour l'enfant que celle qui est indiquée par M. le professeur Desnoyer (voir *Educateur* du 26 août 1909). Cette attitude symétrique par rapport à la table est seule rationnelle. Mais où nous ne pouvons plus suivre le professeur de Paris, c'est quand il recommande d'incliner le cahier de 50° par rapport au bord de la table. Et d'ailleurs, cette inclinaison du cahier a été indiquée par M. le professeur de calligraphie H. Otth, un nom bien connu parmi les maîtres d'écriture de la Suisse, comme pouvant être adoptée par les enfants de dix ans et au-dessus, mais non pas avec ceux des premières années d'école. Cette inclinaison devra être en outre aussi faible que possible, car les oculistes nous diront que la ligne binoculaire a une tendance irrésistible à se placer dans le plan de la ligne d'écriture. Où

[1] Même à parler strictement d'une manière scientifique.

nous serons toujours d'accord avec les partisans de l'une ou l'autre des écritures, c'est quand ils arriveront à faire prendre à l'enfant une bonne attitude, exempte de tout inconvénient pour son développement physique, et à l'exercer à avoir une écriture bien formée, régulière, possédant même un certain cachet artistique. Ce que fera l'école à cet égard restera pour la vie. X.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Confédération suisse. — Les chefs de Départements de l'instruction publique de la Suisse se sont réunis jeudi 30 septembre à Schaffhouse, sous la présidence de leur collègue, M. le Dr Grieshaber, conseiller national. La plupart des cantons étaient représentés.

Les nombreux tractanda ont été abordés. Notons les principaux : L'atlas scolaire, publié par les soins de la conférence pour servir à l'enseignement secondaire, va sortir de presse. On dit beaucoup de bien de cet ouvrage. Le prix maximum a été fixé à cinq francs l'exemplaire, non compris les frais de reliure.

L'assemblée a écarté définitivement l'idée d'une enquête sur les conditions sanitaires et sur les maladies professionnelles des membres du corps enseignant ; mais elle a décidé de s'adresser au Conseil fédéral pour lui demander d'ordonner une *statistique scolaire* semblable à celles qui ont été établies pour l'exposition universelle de Vienne (1873) et pour les expositions nationales de Zurich (1883) et de Genève (1896). Le résultat de la nouvelle enquête sera publié à l'occasion de l'exposition nationale de Berne en 1913.

La conférence s'est préoccupée aussi du service militaire imposé à l'instituteur sous l'empire de la nouvelle loi. Il en résulte des inconvénients qui pourraient être atténués si, dans la fixation de la date des diverses écoles militaires, on tenait compte de l'organisation scolaire des cantons. L'article qui prévoit une participation aux frais de remplacement du maître a donné lieu à un échange de vues. Les observations présentées seront soumises au Département militaire fédéral.

Le bureau de la conférence a été composé comme suit pour 1910 : Président : M. Python, de Fribourg ; vice-président, M. Bay, de Bâle, et deuxième vice-président, M. Schrop, de Glaris.

Les examens de recrues de 1908. — Le Département fédéral de l'intérieur publie les résultats des examens des recrues en 1908. Comme toujours, on constate des fluctuations souvent imprévues, dont la cause n'est pas toujours facile à déterminer. Voici les résultats par ordre des cantons, et en regard, le rang occupé par les cantons aux examens.

	NOTES	RANG	
		1908	1907
Obwald	6.36	1	4
Genève	*6.52*	*2*	*2*
Bâle-Ville	6.64	3	1

	NOTES	RANG 1908	RANG 1907
Zurich	6.79	4	3
Nidwald	7.02	5	16
Zoug	7.02	6	7
Vaud	*7.04*	*7*	*10*
Valais	*7.07*	*8*	*20*
Schaffhouse	7.12	9	13
Thurgovie	7.14	10	8
Glaris	7.21	11	5
Neuchâtel	*7.24*	*12*	*8*
Argovie	7.34	13	11
Lucerne	7.42	14	19
Berne	*7.44*	*15*	*14*
Soleure	7.48	16	17
Fribourg	*7.52*	*17*	*6*
Bâle-Campagne	7.53	18	12
Saint-Gall	7.67	19	18
Grisons	7.96	20	22
Appenzell-Ext.	8.—	21	15
Tessin	*8.42*	*22*	*23*
Schwytz	8.54	23	21
Uri	8.86	24	24
Appenzell-Int.	8.91	25	25

Moyenne générale : En 1908, 7.35 ; en 1907, 7.32.

Réunion de la Société pédagogique jurassienne. — Deux cent cinquante membres du corps enseignant ont pris part à la réunion de Moutier, le 25 septembre dernier. Le gros bourg de Moutier, qui s'est extrêmement développé depuis une vingtaine d'années, avait bien fait les choses. Si la réunion a été un peu tardive, c'était pour permettre aux instituteurs et aux institutrices de visiter l'exposition régionale jurassienne de l'agriculture et de l'industrie organisée dans cette localité, du 24 septembre au 12 octobre.

La séance officielle a eu lieu au temple Saint-Germain qui domine la petite cité prévôtoise. Les délibérations ont été dirigées par M. Romy, directeur des écoles, et nous avons aperçu au bureau : MM. Daucourt, Choquard et Locher, députés au Conseil national, H. Gailloz, délégué de la Société pédagogique vaudoise, Delévaux, maire de Moutier, Péteut, ancien préfet, directeur de la Banque populaire, Dr Frœsch, secrétaire de la Société des instituteurs bernois, Dr Vannod, professeur à l'Université de Berne.

MM. Büchler, président de la Société des maîtres secondaires et Schläfli, président du la Société des instituteurs bernois, assistaient aussi à la séance, si nous sommes bien informés.

Un chœur de bienvenue exécuté par les sociétés chorales et les enfants des écoles produit une profonde sensation. Dirigé avec le sentiment artistique

de l'auteur de la musique, M. Léon Froidevaux, rédacteur du *Petit Jurassien*, ce chant, enlevé lestement, a recueilli des applaudissements prolongés. Voici les paroles dues à L. O. Bessire, professeur à l'école secondaire de Moutier :

I. La vielle cité prévôtoise,
Toujours avenante et courtoise
Fidèle à son noble passé,
Vous doit un accueil empressé.

Elle a mis ses habits de fête,
Toujours belle, toujours coquette,
Lorsqu'il s'agit de recevoir
Des hôtes qu'elle aime à revoir.

Nous souhaitons la bienvenue
A cette cohorte connue
De valeureux instituteurs,
Du pays braves serviteurs.

II. Permettez à la jeunesse,
Aux enfants que vous aimez.
D'exprimer leur allégresse,
A vous, maîtres estimés.
La jeunesse est étourdie,
Bruyante et bavarde, mais
Il faut qu'elle chante ou rie
En couplets charmants et gais.

Si quelquefois à l'école
Nous oublions trop souvent
Combien l'heure qui s'envole
Est précieuse à l'enfant,
Si nous laissons apparaître
Par trop nos mauvais penchants,
Vous devez le reconnaître,
Nous ne sommes pas méchants.

Refrain :

Profitons de cette fête
Pour dire une bonne fois :
Nous avons mauvaise tête,
Mais le cœur est bon parfois.
Nous sommes bruyants peut-être,
Légers, bavards, indiscrets,
Mais nous savons aussi, maîtres.
Reconnaître vos bienfaits

III. Vous qui peinez pour la patrie,
Pour les fils du peuple et pour ceux
Qui poursuivent dans cette vie
L'idéal du noble et du mieux,
Oubliez les peines passées,
Que la distance des années
Vous avaient forcés d'oublier.

Qu'une gaîté parfaite chante
Dans le cœur de vous tous, amis ;
La tâche alors sera charmante
Après ces heures de répit.
Puis retournez au village
Où le destin vous a placés,
Pleins d'énergie et de courage,
Heureux et gais, jamais lassés.

M. Delévaux, maire de Moutier, dans un discours chaleureux, souhaite la bienvenue aux congressistes.

On passe à la discussion du rapport de M. Rollier, maître secondaire à Reconvillier, sur le médecin scolaire.

M. Marchand, directeur de l'école normale de Porrentruy, dit que l'école fait découvrir certaines tares chez l'enfant. Le médecin scolaire peut empêcher le surmenage à l'école et hors de l'école et remédier aux soins incomplets dont est victime l'enfant dans sa famille. L'école devrait avoir une direction utilitaire,

c'est-à-dire développer l'esprit d'observation dans la nature, les métiers et les arts.

M. César, curé de Saint-Imier, ne veut pas donner trop d'importance pour le moment à la question du médecin scolaire. Il craint la bureaucratie par l'adoption des conclusions trop touffues de M. Rollier. Il ne restera plus de temps pour l'étude de la langue et du calcul. Ce qui est certain, c'est que l'école doit être organisée pour des besoins nouveaux.

M. le Dr Vannod établit la nécessité du médecin scolaire au point de vue du contrôle de la vision, de l'ouïe et des déviations de la colonne vertébrale. Le corps enseignant ne peut pas s'occuper de ces questions spéciales. D'abord il n'en a pas le temps, et les connaissances spéciales lui manquent pour tenir un contrôle sanitaire.

La discussion générale étant épuisée, on passe à l'examen des conclusions du rapporteur. Nous ne nous étendrons pas sur cette partie de la séance, qui a fait le sujet des propositions et des amendements de MM. Huguenin, instituteur à Bienne, Daucourt, conseiller national, César, curé, Dr Vannod, professeur, Gylam, inspecteur. Nous dirons seulement que les conclusions de M. Rollier ont été beaucoup simplifiées. L'assemblée a conservé les principes généraux pour renvoyer tous les petits détails d'application aux autorités locales qui introduiront le médecin scolaire. Voici, selon nos notes, les conclusions adoptées :

1. L'existence d'un service sanitaire organisé d'une façon régulière et permanente dans toutes nos écoles, sans en excepter les écoles enfantines et privées, est devenue d'une nécessité inéluctable.

Le médecin attaché à ce nouveau service ne pourra plus simplement faire partie de la Commission d'école, mais il sera revêtu d'une autorité spéciale et chargé d'attributions bien déterminées.

2. Le corps enseignant sera le collaborateur du médecin.

L'organisation du service qui incombera au médecin scolaire est laissée au soin des commissions d'école, qui établiront un règlement avec l'aide du médecin, selon les besoins de leur localité.

4. Partout où le chiffre de la population permettra une pareille mesure, on adoptera le système du médecin scolaire ne pratiquant pas à côté de ses fonctions.

5. Ce sera le devoir de l'Etat de chercher à établir partout le médecin scolaire. Il soutiendra financièrement la nouvelle institution par de fortes subventions versées aux communes. Il exercera une certaine surveillance sur la bonne organisation des services sanitaires.

6. Ce sera le devoir des autorités scolaires et du corps enseignant de travailler à l'introduction du médecin scolaire.

La deuxième question à l'étude, celle de la création dans le Jura d'un asile pour enfants faibles d'esprit, est introduite par M. Mœckli, instituteur à Neuveville. Le rapporteur estime qu'avec une cotisation initiale de 50 centimes par tête de population, il serait facile de créer l'établissement projeté, d'autant plus qu'on peut compter sur un subside important de l'Etat. Quant aux frais d'entretien, une prime annuelle de 5 centimes par habitant serait suffisante pour faire marcher l'établissement, avec les autres ressources prévues (subsides de l'Etat, pen-

sion des élèves, dons, etc. C'est ce qui est payé dans les communes de l'Emmenthal pour l'asile de Berthoud, où le prix de pension est fixé à 250 francs, pour les élèves des communes qui ont contribué à la fondation de cette maison. Les élèves qui viennent d'autres communes doivent payer 350 francs de pension annuelle.

La discussion est utilisée par MM. Baumgartner, instituteur à Bienne, Péteut, ancien préfet, Daucourt, député au Conseil national, Riat, président du tribunal de Neuveville. M. Péteut recommande de créer un fonds préparatoire au moyen de collectes faites dans les écoles et les églises, de quêtes dans les ménages, de requêtes aux communes municipales et bourgeoises.

M. Daucourt félicite le corps enseignant de son initiative généreuse. Il est certain de parler au nom de ses collègues, les préfets, pour promettre à la Société pédagogique un concours efficace dans cette œuvre sociale de première importance pour notre pays.

M. Riat aurait voulu mettre la création de l'asile entièrement à la charge de l'Etat, selon les termes de l'art. 55 de la loi scolaire. Mais de divers côtés, il a été rappelé que l'Etat ne prend pas l'initiative de la fondation d'établissements de ce genre, mais les subventionne largement, quand la création en a été assurée par les communes ou les particuliers.

Voici d'ailleurs les conclusions adoptées :

1. La création d'un asile jurassien pour les enfants faibles d'esprit à un degré assez prononcé, mais susceptibles de développement intellectuel, répond à un besoin urgent.

2. Les communes s'intéresseront aux enfants faibles d'esprit à un léger degré ou simplement arriérés

a) par la création de classes spéciales, ne comptant pas plus de 15 à 20 élèves, dans les localités de plus de 2000 habitants ;

b) par l'institution de leçons particulières, convenablement rétribuées, remplaçant tout ou partie des leçons ordinaires dans les localités moins populeuses.

3. La Société pédagogique jurassienne fera le nécessaire pour constituer une association ayant pour but la création d'un asile jurassien pour enfants faibles d'esprit.

La question de la revision des statuts est renvoyée au Comité central.

M. Chopard présente les comptes qui bouclent par un actif de 650 fr. 42. Il critique avec raison un grand nombre de collègues qui refusent les remboursements. On sait que la cotisation annuelle est d'un franc, soit cinquante centimes pour la Jurassienne et 50 centimes pour la Romande. Les abonnés de l'*Educateur* sont dispensés de cette deuxième cotisation. Mais les malins, et il paraît qu'il y en a, prétendent qu'ils sont abonnés de l'*Educateur* et qu'ils n'ont rien à payer. Il en résulterait que la caisse aurait à payer pour eux cinquante centimes à la Romande pour avoir le plaisir de les compter au nombre des sociétaires jurassiens, quand, vérification faite, ils ne sont pas même abonnés à l'*Educateur*. Où il y a de la gêne, il n'y a pas de plaisir. S'il y en a (du plaisir) à profiter des avantages de la société dans ces conditions, il n'y en à guère pour le caissier,

comme l'a excellemment fait remarquer M. Chopard dont la protestation énergique a fait l'objet des applaudissements de l'assemblée. Il est exact que tous les bons instituteurs sont abonnés à l'*Educateur* et M. Mœckli a recommandé notre excellent journal romand, mais le nombre des abonnés devrait être beaucoup plus élevé dans le Jura bernois.

La prochaine réunion aura lieu à Neuveville. Le comité central se compose de MM. Germiquet, professeur, président; Mœckli, vice-président; Albert Berlincourt, secrétaire; Arthur Berlincourt, caissier; Mlle Chausse, adjointe. Le comité général sera formé par MM. Meury, à Neuveville, Chatelain à Porrentruy, Carnat, à Saint-Brais; Langel, à Courtelary; Robert, à Tavannes; Huguenin, à Bienne et Juncker, à Délémont.

Le banquet traditionnel fut servi à la cantine de l'exposition desservie par M. Kœnig de Zollikofen.

M. Degoumois, greffier du tribunal, se chargea des fonctions de major de table qu'il remplit avec entrain à la satisfaction générale.

Des télégrammes lus au banquet, citons ceux de MM. Nizzola, président de la Société des instituteurs tessinois, Gobat, Simonin, conseillers d'Etat, Lohner, Decoppet, Rosier, Quartier-la-Tente, directeurs de l'instruction publique, Guex et Briod, rédacteurs de l'*Educateur*, Martin et Golay, des sociétés pédagogiques genevoises, Latour et Blaser, inspecteurs scolaires, V. Rossel, conseiller national Hintenlang, instituteur à Noiraigues, Perret, gérant de l'*Educateur*, Cortat, député, etc. M. Locher, préfet de Courtelary, député au Conseil national, porta d'abord un toast vibrant d'enthousiasme et de sainte émotion à la patrie, par le développement des intelligences et des volontés pour les grandes luttes d'aujourd'hui et de demain.

M. le Dr Sautebin, directeur de l'école secondaire, apporte un salut cordial à tous les invités et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle fête du corps enseignant. Il rappelle en particulier le dévouement de son collègue M. Romy, directeur des écoles primaires, qui, en 1887 déjà, dirigeait les destinées de la Société pédagogique, dont le siège était alors à Moutier.

M. Daucourt, préfet de Porrentruy, conseiller national, boit aux instituteurs, aux vaillants et solides semeurs dans le champ de l'éducation. Il fait des vœux pour que le 31 octobre prochain, le peuple bernois rende justice aux laboureurs dévoués qui consacrent leurs soins à la culture des intelligences infinies et variées dont les générations successives demandent le développement à l'école actuelle.

M. le Dr Frœsch, secrétaire permanent de la Société des instituteurs, porte une santé à la section pédagogique jurassienne qui a les mêmes buts et les mêmes aspirations que la Société cantonale.

M. Riat, président du tribunal de Neuveville, rappelle que pendant douze ans il a rempli tout son devoir d'instituteur. Il regrette aujourd'hui d'être obligé de condamner et de punir, mais il croit que dans la votation qui interviendra la situation matérielle du corps enseignant sera améliorée.

M. Jabas, instituteur à Court, lit une poésie que nous reproduirons plus tard.

Mais il se fait tard, les bancs se vident, c'est que beaucoup de participants

tiennent à jeter un coup d'œil dans l'enceinte de l'exposition. Celle-ci occupe tout le bâtiment scolaire, la halle de gymnastique et tous les abords du collège. Elle déborde de l'autre côté de la Birse où se trouve la section agricole. Nous trouvons ici un certain nombre d'instituteurs qui exposent les produits de leurs champs, de leurs vergers, de leurs ruchers, de leurs étables, et qui font partie des jurys.

Dans le bâtiment principal, nous avons trouvé une section scolaire. Il y a des cahiers, des dessins, des travaux du sexe qui nous ont fort intéressés, mais nous n'avons pu, faute de temps, examiner tout cela à loisir.

Ce qui nous est resté de ce passage rapide au milieu de toutes ces productions de l'esprit humain, dont plusieurs sont des merveilles d'ingéniosité, c'est la nécessité toujours plus grande de l'instruction. Oui, chers instituteurs, vous avez encore de beaux jours devant vous. La tâche est infinie, ce développement de l'esprit humain ne connaît pas de limite. Mais devant le débordement des applications de la science, il faut que le prolétaire intellectuel et moral disparaisse peu à peu. Pour comprendre le monde moderne, pour le faire progresser, il faut des intelligences et des volontés. Pensons à la tâche de demain, elle est lourde de conséquences. Voilà pourquoi, il est bon que l'instituteur ait des étapes comme la réunion de Moutier où il puisse prendre conscience de lui-même et qu'il ait une situation sociale aussi indépendante que possible pour lui permettre de mettre en œuvre tous ses moyens. H. Gobat.

VAUD. **Maîtres secondaires vaudois.** Le 2 octobre s'est réunie à l'Ecole normale l'assemblée générale de la Société vaudoise des maîtres secondaires. Après les opérations statutaires, M. Raphaël Lugeon, professeur au Gymnase et collège scientifiques, a fait une conférence sur l'*Art à l'école*.

M. Lugeon préconise l'institution d'une commission composée de professeurs, d'artistes et d'écrivains sur le modèle de ce qui existe déjà en France, en Allemagne, en Belgique et ailleurs, dont la mission serait de poursuivre le développement du goût chez les élèves au moyen de la décoration murale, de projections lumineuses, de visites aux musées, etc.

La commission provoquerait la création d'une société de l'art à l'école, qui associerait à ses efforts la famille et les autorités.

M. Lugeon demande que l'enseignement du dessin, dont la place comme élément éducatif est si importante, reprenne le rang légitime auquel il a droit dans l'enseignement général et qu'il ne soit plus considéré comme une branche annexe, au besoin négligeable.

Il fait sien, en terminant, le vœu suivant, présenté par M. Keller, professeur à Paris, et adopté au congrès de Londres en 1908 :

« Que l'enseignement, pour être intellectuellement complet, doit être artistique en même temps que scientifique ; qu'à la rigueur démonstrative saisissant la raison, s'ajoute toujours l'émotion du beau résultat de la contemplation de la nature et de la vie ; qu'à cet effet, l'école se pénètre d'art par la décoration murale mobile et interchangeable ; par les projections, par l'imagerie, par les visites et excursions, par des ornementations spontanées de la classe ou de l'école au moyen de la flore, par des histoires racontées et illustrées, surtout par des exercices de

comparaison et de choix, effectués entre élèves sous la conduite discrète, mais avertie de l'éducateur. »

Bex a été désigné comme lieu de la prochaine assemblée générale. Le nouveau comité est composé de MM. Bitterlin, Grubis, Deluz, Cruchet et Mlle Berguer.

*** **Démoret.** — Samedi 11 courant, les membres du corps enseignant du cercle de Molondin étaient réunis en conférence à Démoret pour prendre congé de M. Tharin, instituteur, qui prend sa retraite après 31 ans consacrés à l'enseignement de la jeunesse.

Breveté en 1870, la maladie l'oblige, après avoir desservi divers postes, à interrompre ses fonctions pendant plusieurs années. Il les reprend et dessert successivement Poliez-Pittet et Démoret. Dans cette dernière localité, il est à la tête de la première école pendant seize ans. Bon instituteur, ayant l'amour de sa vocation, aimant les enfants, il se donne tout entier à sa tâche. Il s'occupe en outre des intérêts de la localité, autres que ceux de l'école. Rien de ce qui est utile et de nature à développer l'esprit et le cœur ne le laisse indifférent. La bibliothèque et la salle de lecture de Démoret lui doivent, en bonne partie, leur réjouissant développement. Excellent collègue dans le vrai sens du mot, sa main loyale toujours franchement tendue, sans arrière-pensée, homme de bon conseil, Tharin sera sincèrement regretté de chacun.

En lui remettant au nom de ses collègues du cercle, un modeste cadeau, M. Jeanmairet, président de la conférence de Molondin, a dit à Tharin, en termes excellents, tous les regrets que nous éprouvons de voir partir ce brave collègue au cœur si aimant ; il lui a souhaité une longue et heureuse retraite. Très ému, l'ami Tharin a remercié ses collègues. « Le cadeau que vous me faites, dit-il, me rappellera sans cesse les belles années, — les plus belles et les plus heureuses de mon enseignement, — passées dans le cercle de Molondin. »

En même temps que M. Tharin, Mlle Porchet, maîtresse de l'école enfantine, quitte aussi Démoret pour aller diriger une classe semblable à Cuarnens. A cette bonne collègue, M. Jeanmairet, au nom de tous, souhaite également bonheur et prospérité dans son nouveau champ de travail. J. Henry.

*** **Un point de procédure.** — Certains correspondants envoient des articles concernant la chronique vaudoise directement à la Rédaction de l'*Educateur*. Nous n'y voyons aucun inconvénient en ce qui nous concerne personnellement. Mais il arrive qu'en ce faisant, les dits correspondants devancent ceux, plus conséquents, qui croient devoir s'adresser au correspondant cantonal. Deux fois cette année, nous avons reçu des articles nécrologiques aussitôt transmis à la Rédaction. Celle-ci nous avise qu'elle a déjà en mains des articles sur le même sujet, qui sont déjà à l'impression. Le correspondant cantonal en est quitte alors pour s'excuser de son mieux vis-à-vis de ceux qui ont cru devoir passer par lui et cela est désagréable, sans parler du seau d'eau froide que l'on jette sur des correspondants bien intentionnés qui se tiendront cois à l'avenir. Il y aurait un moyen bien simple de parer à ce désagrément. Pour les articles nécrologiques notamment, que ceux qui sont présents à la cérémonie funèbre s'entendent au préalable pour charger tel collègue, le délégué de district par exemple,

ou un ami particulier du défunt, de rédiger un compte-rendu avec notice biographique s'il y a lieu, et que le tout soit adressé chaque fois au correspondant cantonal qui s'empressera de le faire paraître avec la signature de l'auteur.

Il y a là un point que l'on fera bien de discuter à la prochaine réunion des sections pour arriver à une marche plus conforme à la logique dans l'envoi des correspondances à notre journal. H. Gailloz.

*** Le Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel a décerné le brevet pour l'enseignement de la langue allemande dans les écoles secondaires et industrielles à notre collaborateur M. Ernest Briod, de Forel (Vaud), maître d'allemand aux écoles communales de Lausanne.

*** **Enseignement primaire supérieur.** — A la suite des épreuves règlementaires, les instituteurs suivants ont obtenu le diplôme spécial pour l'enseignement dans les classes primaires supérieures du canton de Vaud : MM. Henri Baudraz, à Lucens, Frédéric Capt, à Vevey, Gustave Chaudet, à Vevey, Adrien Cruchon, à la Tour-de-Peilz, Auguste Golay, à Molondins, Henri Rochat, à Prévonloup et Jean Tissot, à Carouge.

Ont, en outre, subi avec succès les épreuves de la partie littéraire : MM. Léon Bussy et Ernest Jean et celles de la partie scientifique : MM. Henri Cornaz, Oscar Cuany, Maurice Delacuisine, Charles Duc, Louis Durussel, William Miauton, Henri Nicod et Louis Pouly.

*** **Ecoles normales.** — A la suite des épreuves de la session complémentaire d'automne, les candidats suivants obtiennent le brevet de capacité pour l'enseignement primaire : Mlles Marguerite Favrat (malade au moment des examens du printemps), de Lausanne, Marguerite Favre, de Savigny et Villette, et MM. Jean Dentan, de Lutry, Gérald Lecoultre, du Chenit, Adrien Mabille, de Baulmes et Georges Thévenaz, de Bullet.

BIBLIOGRAPHIE

Cours de comptabilité théorique et pratique à l'usage de l'enseignement secondaire de la Suisse française, des classes primaires supérieures, des cours commerciaux et professionnels, par A. Grandchamp et E. Marrel. — Librairie Payot et Cie, Lausanne. — fr. 2.50.

Cet excellent manuel fait honneur à ses auteurs et à ses éditeurs par son impression claire, soignée, aux caractères variés, nets, espacés, qui ne fatiguent pas la vue ; à ses auteurs qui ont su condenser en deux cents pages environ toute la science du comptable, quel qu'il soit. La ménagère, l'artisan, l'entrepreneur, le commerçant, le banquier trouveront dans ces pages les comptes, les calculs et les opérations financières diverses qu'ils font journellement.

Les exemples donnés comme modèles de notes, factures, tenue des livres, change, etc. sont bien choisis. De nombreux exercices — 200 — se rapportant à toutes les vocations augmenteront encore l'attrait et les ressources qu'offre ce manuel qui se recommande ainsi de lui-même à un grand nombre de lecteurs. A. R.

Le *Cours d'histoire de la Suisse* (deuxième livre), par H. Elzingre, ne coûte pas 4 fr. 40, comme nous l'avons imprimé par erreur, mais 1 fr. 40.

PARTIE PRATIQUE

LEÇONS ÉLÉMENTAIRES SUR LES MINÉRAUX.

1. Le granit (ou granite).

a) *Observations :* Recueillir divers spécimens de granit dans les tas de gravier, sur les chantiers de tailleurs de pierre, etc. Remarquer avec quels matériaux sont faits les marches d'escaliers, les bordures de trottoir, les angles de maisons, les jambages et les linteaux des portes et des fenêtres, les bassins de fontaines, les pierres d'évier, etc. Essayer de rayer avec une lame de couteau un fragment de granit. Observer la résistance des marches d'escalier à l'usure et au polissage. Voir comment ces marches s'appuient les unes les autres et comment elles peuvent supporter un poids souvent considérable.

Y a-t-il des carrières de granit dans le voisinage ? Avez-vous vu des blocs erratiques sur le territoire de la localité ?

b) *Etude de l'objet ; description.* — Le granit est une roche formée de trois éléments ou minéraux cristallisés, enchevêtrés les uns dans les autres en quantités à peu près égales. Le premier élément est le *quartz*, substance transparente, incolore ou grise, très dure, capable de rayer le verre. (Expériences !) Il produit des étincelles par le choc. Le second élément est le *feldspath*, de couleur blanche ou rosée, opaque, à petites surfaces planes, miroitantes. Le troisième est le *mica* (de *micare*) briller, formé par des paillettes ou des lamelles très minces, empilées les unes sur les autres, élastiques, avec des reflets noirs, bronzés ou argentés.

Le granit est assez lourd (2,6 fois plus que l'eau). Il est dur, résistant, élastique. Ces qualités sont dues aux trois éléments constitutifs : le quartz forme un squelette dur ; le feldspath donne la résistance et le mica communique l'élasticité.

Les roches granitiques sont abondantes dans les hautes Alpes : Gothard, Simplon, Mont-Rose, Mont-Blanc. Le plateau suisse et le Jura n'en ont pas ; mais les glaciers ont laissé sur certains points de ces régions des blocs erratiques assez considérables que l'on exploite pour les constructions.

La dureté du granit en rend l'exploitation coûteuse. Mais sa résistance à l'écrasement et à l'usure le font rechercher pour la construction des soubassements d'édifices, des piliers et des colonnes, des socles de monuments, des murs de quai, des escaliers extérieurs, des bordures de trottoirs, des dalles. Il peut servir aussi à l'empierrement des routes.

L'aspect du granit peut varier beaucoup suivant le degré de finesse des grains et la proportion relative des éléments. Il existe un granit rose, exploité à Baveno en Italie, que l'on polit pour servir de socle ou de colonne. (Palais de Rumine à Lausanne.) Les Egyptiens édifiaient leurs monuments en granit ; l'obélisque de Lougqsor, qu'on voit à Paris, est fait d'un beau granit rouge des environs de Syène, ville d'où vient le nom de *siénite*. La *diorite*, qui contient beaucoup de mica, offre une belle couleur noire qui la fait apprécier pour les monuments funéraires. Le *porphyre* est remarquable par les grands cristaux de feldspath dont il est orné. Le *gneiss*, abondant dans les Alpes, est du granit sans quartz et la *pegmatite* du granit sans mica. La *protogine* est une variété de granit blanchâtre nuancé de vert ; l'Aiguille verte (Mont-Blanc) en est entièrement formée.

Quelques observations sur les exercices de comptabilité.

Il y a quelques années, je fonctionnais comme expert aux examens de comptabilité des apprentis tapissiers. La question qui leur avait été imposée était le prix de revient d'un canapé, les données m'avaient été fournies par un de mes anciens élèves qui est grand marchand de meubles. Le prix du bois, des ressorts avait été donné, l'apprenti devait calculer le prix du crin, du drap, des coussins, des garnitures, des clous et de la main d'œuvre et ajouter ces sommes à celles qui lui avaient déjà été fournies.

Quelques-uns de ces travaux étaient assez bons, mais la plupart des apprentis avaient dressé leur compte sans indication, les chiffres étaient mal faits, l'écriture était loin d'être bonne, les additions commençaient à l'angle droit supérieur de la feuille pour finir à l'angle inférieur gauche, les réponses variaient de trente à mille francs.

Une personne, étrangère à l'enseignement, qui assistait à ces épreuves faisait la réflexion suivante : « Faut-il que le canton et les communes dépensent des millions pour arriver à d'aussi piètres résultats » ?

Il est certain que si on avait demandé à ces jeunes gens, à brûle-pourpoint, le prix du canapé, ils auraient répondu exactement, à quelques francs près.

Dans une classe d'élèves de 14 à 15 ans, d'intelligence au-dessus de la moyenne, nous avions calculé le huitième exercice des comptes divers du *Manuel de comptabilité* de L. Pelet, page 128. Il s'agit d'établir le compte d'un fermier avec son propriétaire, le propriétaire établit le compte.

Cet exercice avait été fait au tableau noir, avec toutes les explications nécessaires, soit au point de vue de la passation des écritures, soit au point de vue des prix. Comme devoir, j'avais donné aux élèves à dresser un compte pareil pour l'année comptable suivante, en supposant que le fermier établissait le compte et en laissant aux élèves le soin de fournir des données appropriées ; peu habitués à réfléchir ils ont trouvé des choses impossibles ; je me permets de signaler quelques-unes des erreurs, des invraisemblances, des absurdités contenues dans ces travaux ; ils n'ont eu garde de consulter l'exemple précédent qui avait été copié et qui aurait pu leur servir de modèle.

Je prends dans quelques-uns de ces travaux les fautes les plus grossières.

Beaucoup n'ont pas reporté le solde précédent f. 626 85, redû par le fermier, d'autres n'ont pas su solder le compte, le fermage a été porté au *doit* du propriétaire ou n'est pas porté du tout, le titre du compte manque ou est incomplet.

Les invraisemblances fourmillent ; le fermier fournit pour f. 1178 75 de pommes de terre, un porc gras de 350 kg., 5 kg. de pommes comptées f. 1 le kg. 100 fagots payés f. 45, 7 chars de sable à f. 30 le char, 4 sacs de blé à f. 90 le sac, acheté une vache à la foire f. 778. 40 dal. de pommes de terre à f. 1 20 sont comptées f. 480 et d'autres encore.

Ces fautes sont la preuve évidente que nos élèves sont peu habitués à rechercher dans leur propre fonds les données de problèmes d'arithmétique ou de comptabilité, ils ne se préoccupent pas assez du prix réel des choses, ils commettent des invraisemblances en supposant qu'un ménage consomme pour 1178 75 francs de pommes de terre ou bien qu'elles sont payées f. 1 le kg.

Sans doute nous ne pouvons pas demander à des enfants la maturité d'esprit ou le sens pratique de personnes âgées ; mais habituons-les à réfléchir, à s'intéresser aux ventes, aux achats, et aux choses pratiques de la vie, pour cela, soit en arithmétique, soit surtout en comptabilité, obligeons-les à résoudre des questions dont ils auront à fournir les données.

A quoi servent les calculs d'arithmétique, si on ne sait les appliquer? Le but final de l'arithmétique est de mettre en état de résoudre les questions de la vie pratique, de comprendre la tenue des livres, de pouvoir calculer le pour et le contre d'une affaire, etc. ; on ne saurait donc habituer l'enfant de trop bonne heure à résoudre des questions pratiques. Comme on le fait composer en français, en dessin, pourquoi ne composerait-il pas en arithmétique et en comptabilité ? L. P.

VINGT MORCEAUX A APPRENDRE PAR COEUR *(Suite)*.

6. L'Etoile.

Pâle étoile du soir, messagère lointaine,
Dont le front sort brillant des voiles du couchant,
De ton palais d'azur, au sein du firmament,
Que regardes-tu dans la plaine ?
La tempête s'éloigne et les vents sont calmés.
La forêt, qui frémit, pleure sur la bruyère ;
Le phalène doré, dans sa course légère,
Traverse les prés embaumés.
Que cherches-tu sur la terre endormie ?
Mais déjà vers les monts je te vois t'abaisser;
Tu fuis en souriant, mélancolique amie,
Et ton tremblant regard est près de s'effacer.
Etoile qui descends sur la verte colline,
Triste larme d'argent du manteau de la nuit,
Toi que regarde au loin le pâtre qui chemine,
Tandis que pas à pas son long troupeau le suit, —
Etoile, où t'en vas-tu dans cette nuit immense?
Cherches-tu sur la rive un lit dans les roseaux ?
Ou t'en vas-tu si belle, à l'heure du silence,
Tomber comme une perle au sein profond des eaux ?
Ah ! si tu dois mourir, bel astre, et si ta tête
Va dans la vaste mer plonger ses blonds cheveux,
Avant de nous quitter, un seul instant arrête: —
Etoile, écoute-moi, ne descends pas des cieux !

(Poésies : Le Saule). ALFRED DE MUSSET.

NOTES. — Le motif de ce poème est emprunté à Marie-Joseph Chénier. Si l'on veut mesurer la distance qui sépare un grand poète d'un poète ordinaire, il suffit de comparer les deux pièces :

Etoile de la nuit dont la tête brillante
Sort du nuage épais qui rembrunit les cieux;
Astre qui, parcourant ta route étincelante,
Imprimes sur l'azur tes pas silencieux,
Que regardes-tu dans la plaine?
Le vent du jour retient son orageuse haleine ;
On entend s'éloigner le fracas du torrent;
Au pied du roc le flot tombe expirant;
Les insectes du soir font distinguer à peine
Un monotone et léger bruit :
Belle compagne de la nuit,
Que regardes-tu dans la plaine ?
Mais déjà sur le bord des cieux
En souriant tes feux s'abaissent;
Autour de toi les flots se pressent,
Baignent et mollement caressent
Tes cheveux blonds et radieux.

Après cela, interdira-t-on à l'écrivain de prendre — comme Molière — son bien où il le trouve? Le génie de Musset n'a-t-il pas — pierre philosophale de l'art — transmué en or pur le lingot terne encore de Marie-Joseph Chénier? Une telle « imitation » n'équivaut-elle pas à une création?

Comme Sully Prudhomme dans *A l'hirondelle*, Musset s'adresse à l'étoile, il lui parle, il l'invoque (invocation). Le poète considère l'étoile comme une personne, il la compare à une personne, il en fait une personne (personnification). Il parle du front de l'étoile, de son palais, de son regard, de son lit, de sa tête, de ses cheveux. Il la fait regarder, chercher, fuir, sourire, mourir. Quel sens faut-il attacher à chacune de ces expressions? Dites ce que signifie : la forêt pleure; le tremblant regard de l'étoile; l'heure du silence. Expliquez ce beau vers :

Triste larme d'argent du manteau de la nuit.

Exercices. — 1. Synonymes: lointain, brillant, couchant, azur, firmament, forêt, frémir, mont, fuir, mélancolique, pâtre, cheminer, rive, vaste, instant.

2. Homonymes: dont, palais, sein, vent, forêt, dans, terre, eau.

3. Cherchez les conjonctions! ; dites quelles propositions elles mettent en rapport; indiquez si ce sont des conjonctions de coordination ou de subordination.

4. Analysez logiquement les quatre premiers vers. Albert Chessex.

Pensée.

L'homme ne pense qu'autant qu'il emprunte des secours, soit des objets qui lui frappent les sens, soit de ceux dont son imagination lui retrace les images ; et cette observation est vraie pour les philosophes comme pour les poètes. Il est certain que selon les habitudes que l'esprit s'est faites, il n'y a rien qui ne puisse nous aider à réfléchir : c'est qu'il n'est point d'objets auxquels nous n'ayons le pouvoir de lier nos idées, et qui, par conséquent, ne soient propres à faciliter l'exercice de la mémoire et de l'imagination. Condillac.

Lausanne. — Imprimeries Réunies. (S. A.)

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Cours préparatoires aux examens de recrues.

L'indemnité due à MM. les instituteurs pour ce cours est payable aux recettes de district.

Gymnase classique.

Baccalaureat 2me Session

9 octobre, 11 h. Inscription des candidats et paiement de la contribution.
11 octobre, 8 h. Débuts des examens.

MAISON MODÈLE

MAIER & CHAPUIS

LAUSANNE

22, RUE DU PONT

Envois à choix immédiats

Echantillons toujours disponibles

ESCOMPTE 10 % à 30 jours aux membres de la S. P. V.

Livraisons rapides

Prix modérés marqués en chiffres connus

VÊTEMENTS

Façon élégante et soignée.

COMPLETS SUR MESURE

Draperies anglaises, françaises et suisses.

Coupeurs et ateliers dans la maison

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, **Genève**, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'**Epargne scolaire**.

Au Petit Lyonnais

9, Rue Neuve, 9

Magasin et fabrication de vêtements pour Messieurs

Complets soignés depuis **fr. 35.—** à **fr. 65.—**. Chemiserie fine et ordinaire. Faux-cols, Cravates, Chapellerie, Casquettes.

SAISON D'HIVER

Pardessus. Pèlerines. Imperméables. Sous-vêtements chauds. Bandes Molletières, etc. **Escompte spécial aux membres du corps enseignant.**

F. JAQUET.

Vêtements confectionnés

et sur mesure

POUR DAMES ET MESSIEURS

J. RATHGEB-MOULIN

Rue de Bourg, 20, Lausanne

Gilets de chasse. — Caleçons. — Chemises.
Draperie et Nouveautés pour Robes.
Linoléums.
Trousseaux complets.

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.

Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. **13.887.000.**

Fonds total plus de fr. **105.583.000.** — **Assurances en cours** plus de fr. **214.544.000]**

Par suite du contrat passé avec la **Société Pédagogique de la Suisse romande,** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

IMPRIMERIES RÉUNIES

CARTES DE VISITE 2 Fr. LE CENT.

tèmes
rétés.

MOBILIER SCOLAIRE HYGIÉNIQUE

Modèles
déposés.

ncienne Maison

A. MAUCHAIN

les RAPPA successeur

GENÈVE

Médailles d'or :

aris 1885 *Havre 1893*
aris 1889 *Genève 1896*
Paris 1900

es plus hautes récompenses
cordées au mobilier scolaire.

Attestations et prospectus à disposition.

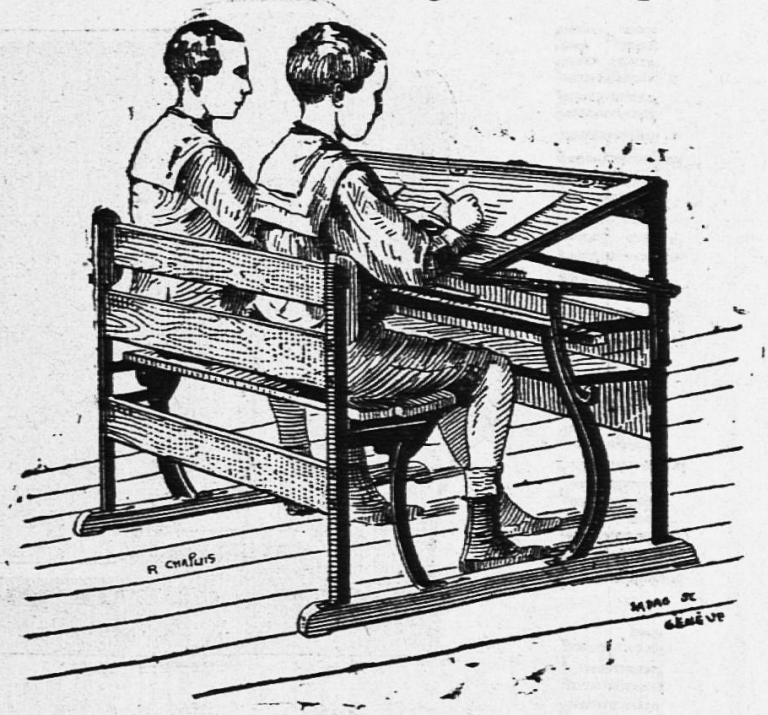

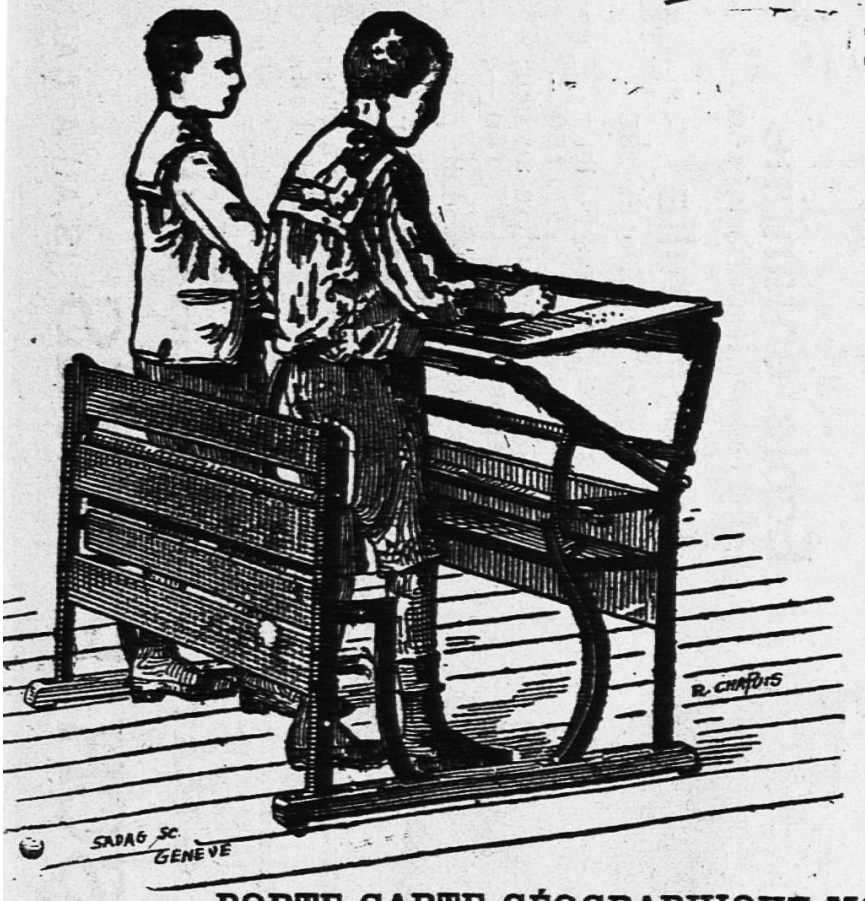

Pupitre avec banc

Pour Ecoles Primaires

Modèle nº 20

donnant toutes les hauteurs et inclinaisons nécessaires à l'étude.

Prix : fr. 35.—.

PUPITRE AVEC BANC

ou chaises.

Modèle nº 15 *a*

Travail assis et debout

et s'adaptant à toutes les tailles.

Prix : Fr. 42.50.

RECOMMANDE

par le Département de l'Instruction publique du Canton de Vaud.

TABLEAUX-ARDOISES

fixes et mobiles, évitant les reflets.

SOLIDITÉ GARANTIE

PORTE CARTE GÉOGRAPHIQUE MOBILE

et permettant l'exposition horizontale rationnelle

Les pupitres « MAUCHAIN » peuvent être fabriqués dans toute localité
S'entendre avec la maison.

Localités vaudoises ou notre matériel scolaire est en usage : Lau-nne, dans plusieurs établissements officiels d'instruction ; Mon-eux, Vevey, Yverdon, Moudon, Payerne, Grandcour, Orbe, Chavan-s, Vallorbe, Morges, Coppet, Corsier, Sottens, St-Georges, Pully, x, Rivaz, Ste-Croix, Veytaux, St-Légier, Corseaux, Châtelard, Gran-s, la Tour de Peilz, Rances, La Praz, Champvent, Lavey, Moreles, gle, Chexbres, Combremont, Echallens, etc.

CONSTRUCTION SIMPLE — MANIEMENT FACILE

HARMONIUMS de FAMILLE et pour Ecoles Enfantines

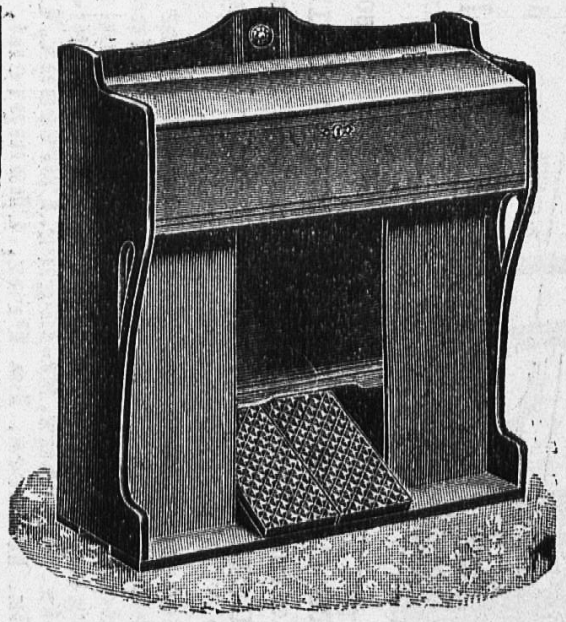

Pour École enfantine

d'une construction solide, avec mécanisme soigné et bien fini. Meubles en chêne, légers et facilement transportables, quoique non démontables.

Modèle

École enfantine

à 1 jeu, 4 octaves, Do—Do Fr. **100.**—

Modèle **Famille**

à 1 jeu, 4 octaves, Do—Do Fr. **135.**—

Le même, plus 2 registres Forte Fr. **150.**—

Le même, plus 1 genouillère au lieu des 2 registres Fr. **150.**—

Ces petits Instruments, d'un prix à la portée de toutes les bourses, possèdent absolument toutes les qualités requises : rondeur des sons, sonorité très pure et douce, timbre d'un très grand charme, pareil à celui d'un grand orgue.

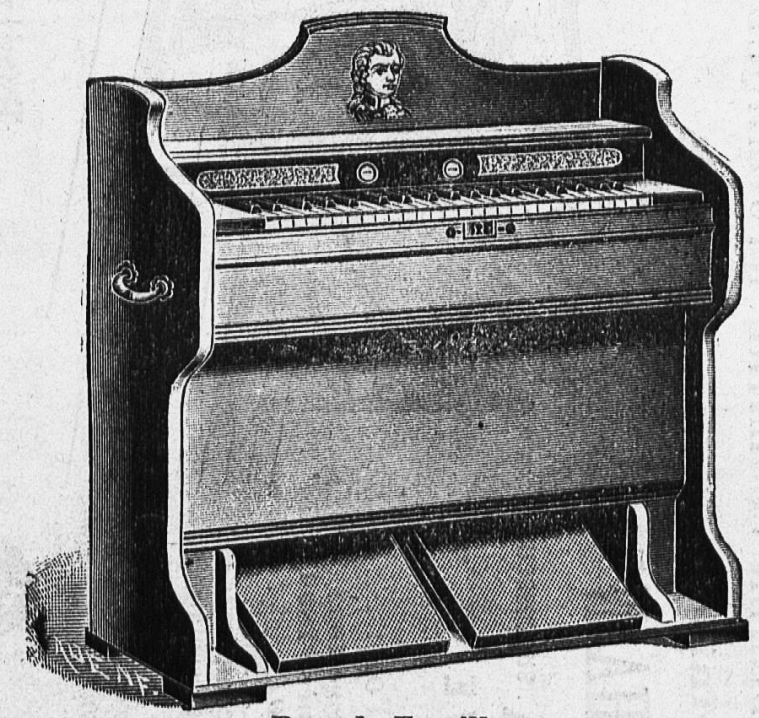

Pour la Famille

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FŒTISCH FRÈRES (S.A.) A LAUSANNE. VEVEY ET NEUCHATEL

Lausanne. — Imprimeries Réunies (S.A.)